

McKinsey
& Company

A decorative graphic consisting of numerous thin, light blue lines that originate from the left side of the page and curve upwards and to the right, creating a sense of motion and depth. The lines are most densely packed in the lower-left quadrant and become more sparse as they extend towards the top-right corner.

Déclaration relative à l'esclavage moderne

Mai 2026

Table des matières

Introduction	1
1. À propos de McKinsey	1
2. Politiques	3
3. Gestion des risques	5
4. Vérification préalable et mesures correctives	6
5. Formation des membres de la firme	9
6. Évaluation de l'efficacité des mesures prises	10
7. Renseignements supplémentaires.....	10
Approbations et Attestations	12

Introduction

La présente Déclaration commune sur l'esclavage moderne (la « Déclaration ») s'inscrit dans le cadre de la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (2023), de la *UK Modern Slavery Act (2015)* et de la *Australia Modern Slavery Act 2018 (Cth)*. Cette déclaration est produite au nom des entités déclarantes concernées¹ visées par les lois respectives.

La présente Déclaration couvre la période comprise entre le 1er janvier 2025 et le 31 décembre 2025 (la « période de référence ») et décrit nos pratiques et notre approche visant à déterminer, évaluer et traiter les risques liés à l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et la traite de personnes, ainsi que le travail des enfants (ci-après l'« esclavage moderne ») dans les activités de notre firme et dans notre chaîne d'approvisionnement.

Dans la présente Déclaration, les termes « McKinsey », « nous », « nos » et « notre » font référence aux entités déclarantes de McKinsey & Company, sauf indication contraire dictée par le contexte.

Nous avons rédigé une seule Déclaration parce que les entités de McKinsey fonctionnent selon un système centralisé d'approvisionnement et de ressources humaines afin de minimiser et d'éviter les risques d'esclavage moderne, tant dans le cadre de nos propres activités que par le biais de notre chaîne d'approvisionnement. Les mêmes politiques, pratiques et procédures en matière de responsabilité d'entreprise, y compris celles évoquées dans la présente Déclaration, s'appliquent à toutes les entités de notre groupe, y compris les entités déclarantes concernées (tel qu'indiqué dans les Approbations et Attestations).

1. À propos de McKinsey

Structure et opérations

McKinsey est une firme mondiale de services-conseils en gestion qui dessert des institutions des secteurs privé, public et social. Nous effectuons entre autres de la recherche empirique fondée sur des données probantes, de la résolution de problèmes ancrée dans les faits, de la collecte de données, ainsi que des analyses économiques. Nous offrons une expertise fonctionnelle et sectorielle approfondie, doublée d'une vaste couverture géographique. Nos compétences couvrent un large éventail de domaines, notamment l'intelligence artificielle, le développement d'entreprises, la géopolitique, la croissance de la mise en marché et des ventes, la mise en œuvre de projets, les fusions-acquisitions, les opérations, la gestion des risques et la résilience organisationnelle, la stratégie et la finance d'entreprise, la performance organisationnelle et des ressources humaines, le développement durable, la technologie et les programmes de transformation.

Nous avons des bureaux dans plus de 130 villes et 65 pays. McKinsey offre ses services sous la forme d'un partenariat mondial unifié incarnant pleinement ses valeurs et ses normes élevées en matière d'éthique et de responsabilité. Au 31 décembre 2025, McKinsey Canada exerçait ses activités à partir de quatre bureaux situés à Calgary, Montréal, Toronto et

¹ Noms des entités déclarantes dans la section « Approbations et Attestations ». Les entités faisant partie du groupe de sociétés de McKinsey & Company, Inc. ne sont pas toutes soumises aux lois mentionnées dans le présent document.

Vancouver. McKinsey Australia exerçait ses activités à partir de cinq centres de services situés à Sydney, Melbourne, Perth, Brisbane et Canberra. McKinsey UK était basé à Londres. Notre main-d'œuvre mondiale est principalement composée de professionnel·les qualifié·es.

Chaine d'approvisionnement

McKinsey travaille avec des tiers² pour soutenir ses propres opérations et son travail auprès des clients. Mondialement, nous faisons appel à un large éventail de fournisseurs de biens et services, notamment pour des services professionnels, la gestion d'installations et la gestion de nos bureaux, dans plus de 100 pays. Nous faisons également appel aux services de fournisseurs pour obtenir des expertises fonctionnelles et des compétences adaptées aux besoins de nos clients et de notre firme.

Au cours de la période de référence, nous avons retenu les services d'une gamme de tierces parties principalement basées aux États-Unis, au Royaume-Uni, en Allemagne et en Inde. La majeure partie de nos dépenses liées aux tierces parties se retrouve dans les catégories suivantes :

- Services professionnels;
- Voyage;
- Événements;
- Immobilier;
- Technologie;
- Recherche et données; et
- Installations.

Gouvernance

Au niveau du conseil d'administration, notre Conseil des actionnaires, composé des administrateur·trices élu·es de notre firme, fournit une orientation stratégique globale et supervise nos politiques, programmes et déclarations liés à la durabilité, à la croissance inclusive et aux pratiques responsables, y compris la gestion des risques, les questions d'éthique et le respect des droits de la personne.

Notre Groupe de travail sur les droits de la personne, composé d'expert·es provenant de nos fonctions Éthique et conformité, Risque, Responsabilité sociale mondiale, Juridique, Ressources humaines et Approvisionnement, apporte son soutien à la firme sur les questions relatives aux droits de la personne, notamment en matière d'harmonisation des grands axes du programme, de priorités de programme et d'indicateurs clés de performance (ICP), du contenu des formations, de la révision des politiques, de la reddition de comptes, du processus de vérification préalable, du suivi et de l'audit, ainsi que de l'amélioration continue du programme.

² Les « tiers » ou « tierces parties » désignent toute entité externe ou personne physique qui n'est pas un client et qui n'est pas directement employée par McKinsey, avec laquelle notre firme établit ou entretient une relation d'affaires, ou à laquelle elle fait appel à des fins professionnelles, que ce soit à titre rémunéré ou non. Les termes « tiers » et « tierces parties » sont utilisés tout au long du présent document. Cette désignation inclut, sans s'y limiter, les fournisseurs, les conseillers, les sous-traitants, les consultants, les agents, les intermédiaires, les distributeurs, les sociétés affiliées et autres partenaires commerciaux.

Notre directeur mondial d'Éthique et conformité assume également le rôle de directeur des droits de la personne et supervise la gestion des risques liés à ce volet dans l'ensemble de nos activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Engagement des parties prenantes

Notre firme s'entretient régulièrement avec un large éventail de parties prenantes internes et externes, dont ses membres, ses clients, des tiers, des partenaires communautaires et la société civile, afin d'orienter sa stratégie, sa gestion des risques et sa reddition de comptes, y compris sur les questions liées à l'esclavage moderne, le cas échéant. Nos mécanismes de collecte de commentaires comprennent le dialogue permanent, les enquêtes, les rencontres de discussion ouverte, les échanges avec les clients, les collaborations sectorielles, les sommets avec des tiers, les bilans d'activité trimestriels, les activités de vérification préalable et d'intégration, ainsi que la participation à des initiatives mondiales.

Dans le cadre de nos propres activités, nous impliquons les membres de notre firme tout au long de leur parcours professionnel afin de promouvoir le bien-être, une conduite professionnelle responsable, ainsi que la connaissance de nos valeurs et de nos procédures de traitement des griefs. Au sein de notre chaîne d'approvisionnement, nous communiquons des attentes claires par le biais de notre Code de conduite avec les tiers, de nos processus de vérification préalable et de suivi fondés sur les risques et conformes aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne, d'évaluations ciblées, de formations et d'un dialogue direct avec les fournisseurs, y compris la promotion de mécanismes sécurisés de traitement des griefs. Les commentaires issus de ces échanges nous permettent d'améliorer nos politiques, nos formations, nos contrôles et nos procédures de mesures correctives, et contribuent à l'amélioration continue de la gestion des risques liés à l'esclavage moderne au sein de nos propres activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

2. Politiques

Normes internationales

Nous sommes une firme animée par des valeurs et nous aspirons à respecter les normes professionnelles, juridiques et éthiques les plus élevées. En tant que participant au Pacte mondial des Nations Unies, McKinsey soutient les dix principes encadrant les droits de la personne, le travail, la santé et la sécurité, l'environnement et la lutte contre la corruption; la Déclaration universelle des droits de l'homme; et la Déclaration de l'Organisation internationale du travail (OIT) relative aux principes et aux droits fondamentaux au travail; et les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de la personne. Nous tenons les membres de notre firme et les tiers avec qui nous collaborons responsables du maintien de ces normes. Notre engagement envers ces principes se reflète dans nos politiques et pratiques internes.

Politiques en vigueur

Tous les membres de notre firme doivent adhérer à nos principes, politiques et lignes directrices en matière de droits de la personne:

- Le Code de conduite de McKinsey (« notre [Code](#) ») établit les principes – les éléments fondamentaux qui définissent qui nous sommes et comment nous bâtissons et maintenons la confiance – qui guident la façon dont nous incarnons la raison

d'être, la mission et les valeurs de notre firme au quotidien. Il repose sur le principe selon lequel nous devons nous conformer à toutes les lois et à tous les règlements. Notre Code décrit le comportement personnel et professionnel que nous devons adopter, qu'il s'agisse d'agir avec intégrité ou de s'exprimer ouvertement. Comme stipulé dans notre Code, nous ne tolérons en aucun cas les actes qui contribuent à l'esclavage moderne, y participent, ou le favorisent. Nous ne traiterons avec aucun client ou tierce partie se livrant à de telles pratiques. Notre Code est traduit en 25 langues afin d'en faciliter l'utilisation et s'appuie sur des politiques et des procédures internes qui définissent les attentes et guident le comportement des membres de notre firme.

- Notre politique en matière de droits de la personne³ affirme notre engagement envers les droits de la personne et notre engagement à ne pas contribuer, participer ou permettre l'esclavage moderne.
- Notre politique de protection des dénonciateurs et de lutte contre les représailles stipule que chaque membre de la firme a le devoir de signaler toute préoccupation concernant des activités susceptibles d'enfreindre notre Code, les politiques et normes de notre firme ou les lois sans crainte de représailles.
- Notre Code de conduite à l'intention des tiers (« Code de conduite avec les tiers ») définit les attentes de McKinsey quant à la manière dont les tiers doivent mener leurs activités et exige que ceux-ci imposent des obligations substantiellement similaires à leurs sous-traitants. Plus précisément, le Code de conduite avec les tiers impose à ces derniers de veiller à ce que leur personnel, ou toute personne agissant en leur nom ne se livrent à aucune forme d'esclavage moderne. Le [Code de conduite avec les tiers](#) peut être téléchargé dans plus de 20 langues sur notre page Web consacrée aux normes applicables aux tiers et a été mis à jour pour la dernière fois au cours de la période de référence.
- Notre norme en matière d'approvisionnement durable et de relations avec les fournisseurs⁴ décrit notre ambition d'avoir un impact social et environnemental positif à travers la façon dont nous sélectionnons, intégrons, achetons, utilisons et éliminons nos produits et services, ainsi que par l'entremise de notre collaboration avec les tiers afin qu'ils améliorent l'impact social et environnemental des biens et services qu'ils offrent.

Tou·tes les membres actif·ves de notre firme doivent s'engager annuellement à se conformer aux politiques de la firme. De plus, il·elles reçoivent périodiquement des communications de la part des gestionnaires responsables visant à réaffirmer notre engagement envers un comportement éthique et professionnel, et à encourager le respect de nos politiques.

Notre Code et nos autres politiques relatives à l'esclavage moderne sont élaborés et mis en œuvre en collaboration avec diverses parties prenantes, notamment les membres de nos

³ Se rapporter à notre [Déclaration relative aux droits de la personne](#) qui est une version publique de notre Politique en matière de droits de la personne.

⁴ Cette politique remplace directement l'ancienne politique d'approvisionnement durable et d'achats responsables, mise à jour le 25 novembre 2025, et entrée en vigueur le 1^{er} avril 2026.

services Éthique et conformité, Juridique, Risque, Responsabilité sociale mondiale, Approvisionnement et Communications.

3. Gestion des risques

Définition et évaluation des risques

McKinsey a mis en place un programme de gestion des risques qui examine chaque année les risques à court, moyen et long terme dans divers domaines (l'« examen annuel des risques »), y compris les questions liées au risque d'esclavage moderne. Nous recherchons également en permanence des occasions de mieux cerner, analyser et atténuer les risques.

Dans le cadre de nos activités, notre processus d'évaluation des risques tient compte des conclusions de l'examen annuel des risques mené par notre équipe de gestion des risques; des évaluations des risques réalisées par notre équipe Éthique et conformité; des activités de conformité en cours menées par nos services Ressources humaines et Éthique et conformité en lien avec les lois applicables en matière de travail et d'emploi; des informations issues des signalements reçus via notre ligne d'assistance mondiale « [Got a Concern?](#) » et d'autres mécanismes de signalement internes, ainsi que des analyses des causes racines des signalements avérés, qui guident les mesures correctives au niveau individuel ainsi qu'à l'échelle des équipes et des programmes.

En ce qui concerne les tiers, le service de l'Approvisionnement de McKinsey met en œuvre un programme de gestion des risques fondé sur un cadre d'évaluation à plusieurs niveaux, lequel implique notamment d'évaluer les risques inhérents, d'assurer une surveillance continue et de collaborer avec des tiers à l'aide d'outils externes afin de garantir une gestion efficace des risques respectueuse de notre engagement envers les droits de la personne. Les évaluations de risques tiennent compte des facteurs indicatifs de risques éventuels liés à l'esclavage moderne, tels que la localisation géographique et la nature des biens ou des services fournis. Cette approche s'appuie sur diverses sources, notamment des analyses comparatives et des analyses de tendances; des indices tiers tels que le *Global Slavery Index*, le *Global Rights Index* et le *Freedom House Index*, qui permettent d'identifier les pays et les industries à haut risque; les données recueillies lors de la vérification des tiers aux étapes de l'approvisionnement et de l'intégration; ainsi que les informations obtenues par l'entremise d'outils externes d'analyse des risques et de veille médiatique. Les conclusions tirées à la fois de nos évaluations internes des risques inhérents et de notre analyse externe des risques liés à l'esclavage moderne nous aident à déterminer les domaines prioritaires dans lesquels concentrer nos efforts pour réduire et atténuer les risques résiduels.

Risques de pratiques d'esclavage moderne dans nos propres activités et notre chaîne d'approvisionnement

Étant donné que McKinsey est une firme de services professionnels, et à la suite de l'évaluation de nos propres opérations, nous considérons que le risque d'esclavage moderne lié à nos activités commerciales est faible. Dans l'éventualité où un risque important serait identifié, nous disposons des processus nécessaires pour repérer, surveiller et résoudre les enjeux de manière appropriée.

Notre chaîne d'approvisionnement est exposée au risque éventuel d'esclavage moderne du fait d'agissements de tiers à notre insu et en violation de nos politiques. Nous

communiquons nos attentes en matière de pratiques commerciales éthiques, notamment en ce qui concerne la prévention de l'esclavage moderne, par le biais de notre Code de conduite avec les tiers ainsi que des politiques et procédures qui y sont associées.

Compte tenu de ce qui précède, nous estimons que le risque global d'esclavage moderne au sein de notre chaîne d'approvisionnement est faible, pour les raisons suivantes :

- Les biens et services que nous nous procurons sont essentiellement composés de services provenant pour la plupart de professionnels qualifiés.
- Les zones géographiques où nous nous approvisionnons sont principalement des marchés à faible risque.
- Nos pratiques d'approvisionnement comprennent l'acceptation de conditions équitables et le respect des délais de paiement.
- Notre processus de vérification préalable des tiers comprend des évaluations de risques visant spécifiquement l'esclavage moderne le cas échéant, ainsi qu'une analyse complémentaire indiquant que la majorité de nos tiers habituels présentent un faible risque en matière de droits de la personne au sens large.

4. Vérification préalable et mesures correctives

McKinsey met tout en œuvre pour éviter que l'esclavage moderne ne soit utilisé dans le cadre de ses activités propres ou au sein de sa chaîne d'approvisionnement. Nous adoptons une approche fondée sur la détection des risques pour identifier, hiérarchiser et prendre des mesures proportionnelles à la gravité et à la probabilité des impacts négatifs au sein de nos propres activités et de notre chaîne d'approvisionnement.

Nous reconnaissons que ce processus de vérification préalable doit être amélioré de façon continue, et nous le revoyons et le raffinons de façon périodique. Au cours de la période de référence, nous avons apporté de nouvelles améliorations visant à rationaliser et renforcer nos processus d'évaluation des risques et de vérification préalable, afin d'améliorer la visibilité et la gestion des risques éventuels en matière de droits de la personne au sein de notre réseau de tiers.

Vérification préalable au sein de nos activités propres

Dans le cadre de nos obligations en matière de vérification préalable concernant les droits des personnes, nos équipes internes identifient et atténuent de manière proactive les risques éventuels.

La section Ressources humaines de notre examen annuel des risques porte sur les conditions de travail, la promotion de la non-discrimination dans l'emploi et l'équité salariale. Les conclusions de cette analyse des risques servent de base à la hiérarchisation et à la mise en œuvre de mesures tant proactives que réactives, y compris des mesures correctives au niveau des individus, des équipes et des programmes. Nous évaluons et affinons en permanence notre processus global d'examen annuel des risques; au cours de la période de référence, des améliorations ont été apportées afin d'y intégrer les risques susmentionnés.

McKinsey s'engage à se conformer à toutes les lois régissant l'âge minimum d'admission à l'emploi, y compris toute loi relative à l'emploi, à la formation et aux stages des jeunes travailleurs et étudiants, ainsi qu'à l'interdiction stricte du recours au travail forcé et aux conditions de travail abusives. Notre service des Ressources humaines procède

régulièrement à des contrôles de conformité et de qualité afin de vérifier qu'il n'y ait aucun-e employé-e âgé-e de moins de 15 ans.

À titre de fournisseur de nos clients, nous participons à une évaluation de la durabilité menée par une organisation externe indépendante afin d'évaluer les processus et pratiques internes de notre firme. Cette évaluation nécessite une vérification documentaire des politiques, des pratiques et des déclarations de nos performances en matière d'environnement, de travail équitable, de droits de la personne, d'éthique commerciale et d'approvisionnement durable. L'organisation externe examine nos documents et les compare aux normes et cadres de travail internationalement reconnus, y compris celles se rapportant aux droits de la personne.

Vérification préalable au sein de notre chaîne d'approvisionnement

Notre processus de vérification préalable des tiers s'inscrit dans une approche basée sur les risques en vue de cerner, prévenir, atténuer, rendre compte et, le cas échéant, soutenir la correction, dans notre chaîne d'approvisionnement, de tout impact négatif sur les droits des personnes, y compris, mais sans s'y limiter, ceux se rapportant à l'esclavage moderne. Au sein de la fonction mondiale Approvisionnement et relations avec les tiers de notre firme, notre équipe responsable des Risques liés aux tiers et de la responsabilité sociale dirige nos activités de vérification préalable vis-à-vis des tiers, sous la supervision de la Direction financière et avec la contribution des divers responsables concernés au sein de la firme.

Nos relations avec les tierces parties débutent dès la phase de sélection des fournisseurs, au cours de laquelle nous communiquons nos attentes par le biais de notre Code de conduite avec les tiers. Dans le cadre de notre processus de vérification préalable, les modèles standard de demande de propositions (DP) utilisés par notre équipe d'approvisionnement comprennent des questions de présélection visant à évaluer les pratiques et politiques d'éventuels tiers. Ces questions portent notamment sur des thèmes se rapportant aux droits de la personne, y compris l'évaluation des politiques et/ou des procédures des tiers visant à protéger et à promouvoir les droits de la personne et à interdire le recours à l'esclavage moderne. Les nouveaux tiers sont soumis à un processus d'intégration qui comprend une évaluation fondée sur les risques visant à vérifier qu'ils respectent les lois applicables et nos normes. Ce processus comprend des questions supplémentaires pour les tiers présentant un risque potentiellement plus élevé en matière de droits de la personne, en fonction de critères tels que le niveau des dépenses, le risque associé au pays et le risque lié à la catégorie. Nous procédons également, le cas échéant, à une analyse des informations négatives dans les médias concernant certains tiers.

Pendant le processus d'intégration, les tiers sont priés d'accepter de se conformer à notre Code de conduite avec les tiers⁵ ou d'attester de l'existence d'un système comparable dans leur propre organisation. Notre Code de conduite avec les tiers exige que ces derniers respectent les exigences juridiques applicables en matière d'esclavage, de travail forcé et de traite de personnes de même que les lois sur le travail des enfants, et qu'ils mettent en place des pratiques assurant le respect de ces lois et exigences. Le Code de conduite avec les tiers fait partie intégrante de notre modèle de contrat type.

En outre, nous tirons parti d'un outil externe d'analyse des risques et d'une plateforme d'évaluation afin de renforcer notre processus global de vérification préalable des tiers. Ces

⁵ Certaines exceptions s'appliquent.

outils permettent entre autres d'évaluer les questions relatives aux droits de la personne et à l'éthique commerciale. Les évaluations réalisées par l'entremise de cette plateforme requièrent une vérification documentaire des politiques, pratiques et performances. Un organisme externe indépendant examine ces documents en les comparant aux normes et cadres de travail reconnus à l'échelle mondiale. Selon les résultats obtenus, nous pouvons demander que des mesures correctives soient apportées, soit par l'entremise de la plateforme ou par des entretiens directs avec les tiers, afin de remédier aux points à améliorer identifiés et d'en effectuer le suivi.

Au cours de la période de référence, nous avons augmenté le nombre de tiers ayant fait l'objet d'une évaluation complète à l'aide de la plateforme. À l'heure actuelle, les pratiques décrites s'appliquent principalement au premier rang de notre chaîne d'approvisionnement. Bien que nous ayons une visibilité limitée sur les fournisseurs de niveaux subséquents, les évaluations fondées sur des données factuelles exigent des tiers de premier rang qu'ils fournissent des documents relatifs à leurs politiques en matière de droits de la personne et à leurs pratiques de gestion des fournisseurs concernant leurs propres fournisseurs (c'est-à-dire le deuxième rang de notre chaîne d'approvisionnement).

Notre approche en matière de vérification préalable comprend également notre Sommet annuel organisé à l'intention des tierces parties, au cours duquel les tiers jugés prioritaires sont invités à prendre connaissance des attentes de McKinsey, à participer à des discussions ciblées sur les domaines d'impact prioritaires, notamment les droits de la personne.

Au cours de la période de référence, nous avons encore renforcé nos efforts en matière de vérification préalable en recrutant des experts spécialisés, en allouant des ressources budgétaires à des initiatives de coalitions sectorielles et en faisant progresser nos projets d'améliorations technologiques visant à affiner nos analyses et à soutenir notre approche de gestion des risques liés aux droits de la personne.

Processus de plainte et mesures correctives

Chaque membre de la firme a le devoir de s'exprimer et de signaler toute activité susceptible d'enfreindre notre Code, les politiques et normes de notre firme ou les lois sans crainte de représailles.

McKinsey offre une ligne d'assistance internationale – « [Got a Concern?](#) » – grâce à laquelle les membres de la firme et les parties externes, y compris les tiers et les personnes avec qui ils collaborent, peuvent signaler des préoccupations en matière de droits de la personne en toute confidentialité et lorsque la loi le permet, de manière anonyme. Les signalements peuvent être faits à tout moment par téléphone ou au moyen d'un formulaire en ligne.

En outre, les membres de la firme peuvent signaler leurs préoccupations au service des Ressources humaines et à notre bureau mondial des associé.es.

McKinsey examine tous les signalements et veille à ce que des enquêtes soient menées conformément aux lois applicables. McKinsey ne tolère pas les représailles à l'encontre de toute personne qui, de bonne foi, soulève une préoccupation ou participe à un examen ou une enquête.

Si McKinsey constate une violation imminente ou effective d'une obligation en matière de droits de la personne dans le cadre de ses propres activités ou de celles impliquant un tiers, la firme prend, dans les meilleurs délais, les mesures correctives appropriées pour prévenir, faire cesser ou atténuer les conséquences de cette violation. Les mesures correctives sont

déterminées au cas par cas, en tenant compte de facteurs tels que (1) les exigences légales applicables, (2) la capacité de McKinsey d'influencer la partie directement responsable, (3) la gravité, la probabilité et la réversibilité de l'impact, et (4) la contribution de McKinsey au problème, s'il y a lieu. Selon les circonstances, ces mesures peuvent inclure la mise en œuvre de plans d'actions correctives, l'application de sanctions disciplinaires ou, le cas échéant, la résiliation de la relation commerciale.

Au cours de la période de référence, McKinsey n'a constaté aucun cas d'esclavage moderne dans ses propres activités ni dans celles de sa chaîne d'approvisionnement; par conséquent, aucune mesure corrective n'a été requise.

McKinsey n'a repéré aucun cas de perte de revenus dans ses propres activités ni dans celles de sa chaîne d'approvisionnement en raison des mesures prises pour gérer le risque d'esclavage moderne, et aucune mesure n'a donc été nécessaire pour remédier à de telles pertes.

5. Formation des membres de la firme

Nous soutenons nos politiques liées aux droits de la personne par des actions régulières de sensibilisation et de formation. Les membres actif-ives de McKinsey doivent suivre une formation sur les normes professionnelles et de gestion des risques, et attester chaque année de leur conformité aux politiques de la firme. Au cours de la période de référence, 100 % des membres de la firme ont complété cette formation⁶. Les droits de la personne, ainsi que la protection des dénonciateurs et la lutte contre les représailles, figuraient parmi les nombreux thèmes abordés lors de cette formation obligatoire au cours de la période de référence. Cette formation, conçue et élaborée à l'interne, inclut des modules d'apprentissage basés sur des scénarios permettant la mise en pratique des principes de notre Code et des politiques de la firme dans des situations concrètes.

À leur arrivée à la firme, les nouveaux.elles collègues doivent suivre une formation obligatoire afin de se familiariser avec notre Code et nos politiques, et participer à une séance d'intégration, virtuelle ou en personne, au cours de laquelle il.elles se familiarisent avec les valeurs et les attentes de McKinsey. Nos tiers sont également tenus d'adhérer à nos normes et politiques et de suivre les formations requises. Le matériel d'apprentissage aborde des thèmes tels que, entre autres, le respect de nos valeurs, la lutte contre la corruption et la discrimination.

De plus, McKinsey dispense une formation à tous les nouveaux.elles collaborateurs.rices du service de l'Approvisionnement sur les principes fondamentaux de l'approvisionnement durable et sur la manière d'aider les tiers à se conformer à notre Code de conduite avec les tiers. En outre, nous formons périodiquement nos équipes responsables de l'approvisionnement et de la gestion des catégories à nos processus d'analyse des risques liés aux tiers et d'évaluation fondée sur des données factuelles, y compris les risques spécifiques liés à l'esclavage moderne. Au cours de la période de référence, nous avons dispensé une formation ciblée sur les droits de la personne aux responsables de l'Approvisionnement, adaptée au profil de risque de notre firme et au contexte de notre industrie. Nous avons également tenu notre Sommet annuel des tiers, au cours duquel les

⁶ Cette donnée n'inclut pas les membres de la firme admissibles à une dispense (p. ex., en congé).

fournisseurs prioritaires découvrent les attentes de McKinsey, analysent les grandes tendances et participent à des discussions ciblées sur des domaines d'impact prioritaires, notamment les droits de la personne.

6. Évaluation de l'efficacité des mesures prises

McKinsey s'engage à améliorer en permanence sa gestion des risques liés à l'esclavage moderne et ses procédures de vérification préalable, tant au sein de ses activités propres que de sa chaîne d'approvisionnement. Nous avons mis en place un processus de gouvernance des politiques visant à réexaminer et renouveler ces politiques chaque année, les nouvelles politiques étant approuvées par les comités compétents au sein du Conseil des actionnaires. Nous évaluons également l'efficacité de nos processus au moyen d'évaluations, d'examins et d'audits ciblés, et nous appuyons sur des plateformes tierces pour comparer nos politiques et procédures aux meilleures pratiques.

Afin d'évaluer l'efficacité de nos procédures de prévention de l'esclavage moderne, nous examinons régulièrement toute une série d'indicateurs, notamment nos pratiques actuelles, les résultats des évaluations réalisées par des tiers, les conclusions de nos analyses des risques, le taux d'achèvement des formations, les mesures correctives mises en œuvre, le nombre de cas avérés d'esclavage moderne identifiés, ainsi que le volume et la nature des signalements reçus via notre ligne « [Got a Concern?](#) » et nos autres canaux de signalement internes. Ces informations nous aident à améliorer en permanence nos programmes et nos procédures.

À l'avenir, nous continuerons à renforcer ces mesures et à perfectionner les indicateurs et les processus permettant d'évaluer leur efficacité, conformément à notre engagement envers l'amélioration continue.

7. Renseignements supplémentaires

Progrès accomplis au cours de la dernière année

McKinsey ne tolère aucune forme d'esclavage moderne et s'attend de ses tiers qu'ils respectent les mêmes normes. Depuis notre dernière Déclaration, nous avons :

- Continué à renforcer le cadre de gouvernance de nos politiques et mis à jour nos politiques et procédures, notamment les normes relatives aux tiers et la Politique de protection des dénonciateurs.
- Poursuivi les travaux de notre Groupe de travail sur les droits de la personne, composé d'expert.es issu.es de nos fonctions Éthique et conformité, Risque, Responsabilité sociale mondiale, Juridique, Ressources humaines et Approvisionnement et d'autres fonctions, afin d'harmoniser les grands axes de notre programme, les priorités et les indicateurs clés de performance (ICP), ainsi que le contenu des formations, la révision des politiques, la reddition de comptes, la vérification préalable, le suivi et l'audit, ainsi que l'amélioration continue du programme.
- Réalisé une analyse annuelle complémentaire des risques spécifiquement liés à l'esclavage moderne auprès de nos tiers.

- Poursuivi la mise en œuvre d'un outil supplémentaire d'analyse des risques spécifiques aux droits de la personne et invité davantage de tiers à compléter l'évaluation fondée sur des preuves.
- Tenu notre Sommet annuel des tiers, au cours duquel nous avons présenté les mises à jour de notre Code de conduite avec les tiers et communiqué nos attentes en matière de droits de la personne, notamment celles se rapportant à l'esclavage moderne.
- Continué de former les responsables de l'Approvisionnement sur les questions relatives aux droits de la personne, avec un contenu adapté au profil de risque spécifique à notre firme et au contexte de notre industrie.
- Poursuivi la révision de l'ensemble de nos politiques et normes au moins annuellement, et plus fréquemment lorsque nécessaire, conformément à notre processus interne de gouvernance des politiques, afin d'en garantir l'exactitude et la pertinence.
- Maintenu la disponibilité de notre ligne d'assistance « [Got a Concern?](#) » pour toutes les parties externes, y compris les tiers.

Approbations et Attestations

La présente Déclaration concerne le rapport de McKinsey & Company Canada/ McKinsey & Compagnie Canada pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2025. Cette Déclaration a été approuvée par le conseil d'administration de McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada, conformément à l'alinéa 11(4)(a) de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement (la « Loi »).

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier en ce qui a trait à l'article 11, je soussigné certifie, en ma qualité d'administrateur, avoir examiné les renseignements contenus dans la présente Déclaration au nom du conseil d'administration de l'entité mentionnée sous ma signature. À ma connaissance, et après avoir fait preuve de diligence raisonnable, j'atteste que les renseignements contenus dans la présente Déclaration sont véridiques, exacts et complets à tous égards importants aux fins de la Loi pour l'exercice financier indiqué ci-dessus. Je suis autorisé à engager l'entité apparaissant sous ma signature.

DocuSigned by:

3B83A06D6F42460...

Richard Luft

Administrateur

McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada

Mai 2026

La présente Déclaration est faite conformément à l'article 54(1) de la loi britannique de 2015 sur l'abolition de l'esclavage moderne (*Modern Slavery Act 2015*) et constitue notre rapport sur l'esclavage et la traite des personnes pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2025. Cette Déclaration s'applique à McKinsey & Company, Inc. United Kingdom et sa filiale QuantumBlack Visual Analytics Limited. Aux seules fins de conformité avec ladite loi, la présente Déclaration a été approuvée par les administrateurs de McKinsey & Company, Inc. United Kingdom au nom de McKinsey & Company, Inc. United Kingdom, et par les administrateurs de QuantumBlack Visual Analytics Limited, au nom de QuantumBlack Visual Analytics Limited.

Jonathan Deakin

Administrateur

McKinsey & Company, Inc. United Kingdom

Mai 2026

Lieven Van der Veken

Administrateur

QuantumBlack Visual Analytics Limited

Mai 2026

La présente Déclaration constitue le rapport de McKinsey Pacific Rim, Inc., entité tenue de publier une déclaration conformément à la loi australienne de 2018 sur l'esclavage moderne (*Australia Modern Slavery Act 2018*) (Cth). Cette Déclaration constitue le rapport de l'entité pour l'exercice financier clos le 31 décembre 2025. Cette Déclaration a été approuvée par le comité exécutif du conseil d'administration de l'entité mentionnée ci-dessus et signée par son représentant dûment autorisé.

Wesley Walden

Président

McKinsey Pacific Rim, Inc.

Mai 2026

Annexe A : Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

McKinsey & Company Canada/McKinsey & Compagnie Canada, une société constituée en vertu des lois de la Nouvelle-Écosse (désignée ci-après sous le nom de « McKinsey Canada » aux fins de la présente Déclaration) est tenue de préparer une déclaration en vertu de la Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement.

McKinsey Canada est une filiale indirecte et en propriété exclusive de McKinsey & Company, Inc., qui, avec ses autres filiales, exerce ses activités en tant que firme mondiale.

McKinsey Canada n'est pas tenue de faire de déclaration en vertu de la législation sur la prévention de l'esclavage moderne dans d'autres juridictions.

Annexe B : Loi britannique sur l'esclavage moderne (*UK Modern Slavery Act*)

Les entités de McKinsey ci-dessous (collectivement désignées sous le nom de « McKinsey UK » aux fins de la présente Déclaration) sont tenues de préparer une déclaration en vertu de la loi britannique sur l'esclavage moderne (*UK Modern Slavery Act*).

- McKinsey & Company, Inc. United Kingdom
- QuantumBlack Visual Analytics Limited

Annexe C : Loi australienne sur l'esclavage moderne (*Australia Slavery Act 2018*) (*Cth*)

McKinsey Pacific Rim, Inc. (désignée sous le nom de « McKinsey Australia » aux fins de la présente Déclaration) est tenue de préparer une déclaration en vertu de la loi australienne du Commonwealth.

Cette Déclaration a été préparée en consultation avec McKinsey Australia Holdings Pty Ltd., filiale de McKinsey Pacific Rim, Inc. McKinsey Australia Holdings Pty Ltd détient également une filiale (Hypothesis Pty Ltd), mais celle-ci était inactive au cours de l'exercice financier visé par la présente Déclaration. McKinsey Pacific Rim, Inc. ne détient ni ne contrôle aucune autre entité. Aucune autre entité n'est soumise à la loi australienne sur l'esclavage moderne (*Australia Modern Slavery Act (Cth)*) pour l'exercice financier visé par la présente Déclaration.

Critères obligatoires	Numéro de page
Désignation des entités déclarantes	12-16
Description de la structure, des activités et des chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante	1-2
Description des risques de pratiques d'esclavage moderne dans les activités propres et les chaînes d'approvisionnement de l'entité déclarante et de ses entités détenues ou sous son contrôle	5-6
Description des mesures prises par l'entité déclarante et par ses entités détenues ou sous son contrôle, en vue d'évaluer et de traiter ces risques, y compris les processus de vérification préalable et de remédiation	4-9
Description de la façon dont l'entité déclarante évalue l'efficacité de ces mesures	10
Description du processus de consultation avec toute entité détenue par l'entité déclarante ou sous son contrôle	16
Toute autre information que l'entité déclarante ou l'entité fournissant la Déclaration juge pertinente	10-11